CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

[**Issue Number 64 - April 2008**](https://www.lebarmy.gov.lb/fr/content/64-d)

**Conseil Economique et Social**
Préparé par: Ghada FARHAT EL GEMAYEL
Chercheur

**Historique :**

Conçu et créé au Liban vers la fin de l’année 1999, le Conseil économique et social est un concept d’origine française, fruit de la tradition syndicale, de l’idéal démocratique et de la vision du général Charles de Gaulle.

Il est progressivement devenu une sorte de matrice pour les états européens qui ont souhaité conforter leur démocratie représentative par une institution de démocratie participative.
Le Conseil s’est affirmé comme un des moteurs de l’émergence d’une véritable société civile organisée au niveau mondial, reconnue désormais par des organisations internationales, au premier rang desquelles l’Organisation des Nations unies ; et s’est imposé, depuis ces dernières années, comme une référence sur le plan mondial.

L’idée de concevoir un tel projet au Liban émergea dans les années cinquante, juste après la proclamation de l’indépendance du pays. C’était avec l’instauration et l’organisation des différentes institutions publiques et sociales que la création d’un tel conseil trouva sa raison d’être et son utilité, à l’exemple du concept français.

A l’époque, ceci n’avait rien d’étonnant puisque l’état libanais qui venait de naître est resté longtemps sous la tutelle du mandat français et le tout premier gouvernement libanais constitué, s’est référé à la législation française pour instituer ses lois et mettre en place ses différents  organismes. Mais le projet ne fut réellement envisagé et conçu qu’avec la signature de l’accord de Taëf en octobre 1989, sous le titre  « Principes généraux et Réformes ».
En 1993, la conception du Conseil réapparut sous forme de projets de lois constitutionnels sans plus.

Ce retard dans la création du Conseil était dû aux divergences dans les points de vue des responsables en charge de la réalisation de ce projet. Certains voulaient la concrétisation immédiate, d’autres préféraient patienter en vue d’assurer un climat politique favorable à l’existence d’un tel organisme ; sans oublier les opposants qui ne l’envisageaient guère de peur de créer au sein des ministères rattachés à un tel organisme un « chevauchement dans les prérogatives », une « confusion dans les applications » et une « nouvelle bureaucratie qui viendrait s’ajouter à celles déjà existantes pour davantage de complications ».

Au milieu d’un tel conflit, le président de la chambre des députés M. Nabih Berry adopta une position ferme et non discutable en faveur de la création du Conseil économique et social libanais. Il invita en conséquent, le président du Conseil français M. Jean Mathieuli à venir démontrer aux responsables et aux représentants des différents secteurs économiques et sociaux libanais l’importance de la mise en place de ce projet et pour leur communiquer de même, l’expérience française et sa réussite fulgurante qui ne tarda pas à se répandre à travers toute l’Europe et au-delà même.
Les portées de cette démarche furent extrêmement positives et certaines réticences furent complètement écartées.

Une autre initiative tout aussi rentable, et toujours provenant du président de la chambre des députés libanais lors d’un dîner officiel, en février 1994, fut aussi bien remarquée quant il affirma haut et fort la création certaine du Conseil avant la fin de l’année 1994.

Ainsi la visite du président du Conseil économique et social français réussit à donner de l’élan à l’entreprise libanaise. En effet, un projet de loi concernant la création du Conseil fut étudié, modifié et ratifié le 12 janvier 1995, c’est-à-dire quelques jours après la date fixée par M. Berry pour la concrétisation du projet et la naissance du Conseil.

**La loi :**

**La loi 389**: création du Conseil Economique et Social Libanais.

Voici en bref les principes fondamentaux :

1-Les objectifs du Conseil et ses spécifications :
       •  Tous les secteurs économiques et sociaux doivent avoir leur représentant au sein du Conseil.
       •  Ceci devrait contribuer à assurer la participation des différents secteurs économiques et sociaux dans la prise de décision concernant la politique économique et  sociale à suivre du gouvernement.
       •  Instaurer et développer le dialogue, la coopération et la coordination entre ces mêmes secteurs.
       •  C’est au Conseil de préparer des études et d’établir des rapports concernant les dossiers économiques et sociaux qui lui seraient soumis directement par le président du conseil des ministres.
              En d’autres termes ce serait au Conseil de gérer la vie économique et sociale du pays.

2-La composition du Conseil :
Le conseil devrait être constitué de 65 membres (non salariés) à raison de deux représentants par secteur ; de la sorte, toutes les sections du pays seraient présentes au sein du Conseil, à savoir :

       •  Le secteur industriel
       •  Le secteur commercial
       •  Le secteur agricole
       •  Le secteur bancaire
       •  Le secteur touristique
       •  L’ordre des avocats
       •  L’ordre des ingénieurs
       •  L’ordre des médecins
       •  Le secteur des transports (un représentant)
       •  Le secteur des assurances (un représentant)
       •  Le secteur hospitalier privé (un représentant)
       •  Le secteur de l’enseignement privé (un représentant)
       •  Le syndicat des journalistes (un représentant)
       •  Le syndicat des pharmaciens (un représentant)
       •  Le syndicat des dentistes (un représentant)
       •   Le syndicat des ouvriers agricoles et autres (un représentant)
       •  Le syndicat des enseignants des secteurs privé et public (un représentant)
       •  Trois représentants des organisations sociales non gouvernementales
       •  Six représentants des immigrants libanais ou d’origine libanaise.

Cette diversité et ce grand nombre de représentants seraient une preuve des plus tangibles pour démontrer le large champ d’action du Conseil et l’importance qu’il revêtirait une fois institué.

Reste à préciser concernant l’organisation et la composition du Conseil que ce dernier au besoin mettrait en place des commissions spécialisées dans l’étude et l’analyse des différents dossiers traitants de l’activité économique et sociale du pays et déciderait de l’adoption ou non des différents projets.

Cependant, il faut dire que la ratification et la publication de la loi ne menèrent pas à son entrée en vigueur. Malgré le fait que l’article 22 ait stipulé la formation de la première assemblée générale dans un délai de cinq mois après la publication de la loi et que l’article 21 ait stipulé les conditions de la nomination par décret du dispositif administratif, des salaires et rémunérations aux fonctionnaires dans un délai de six mois après la publication de la loi ; aucune procédure ne fut concrétisée.
Seul un amendement eut lieu en 1996, stipulant l’augmentation des membres de 65 à 71 (l’adjonction des six représentants des immigrants libanais).

Le Liban dut patienter jusqu’aux derniers mois de l’année 1999 pour qu’il assiste finalement à la création du Conseil économique et social et ce en trois temps, à savoir :

       •  Promulguer le décret 1079 précisant les organismes qui représentent le plus les secteurs constituant le Conseil.
       •  Exiger de ces mêmes organismes de nommer leurs candidats au Conseil.
       •  Promulguer finalement le décret du Conseil Economique  et Social.
Le syndicaliste représentant la Confédération Générale des Travailleurs du Liban (CGTL) M. Toufic Abou Khalil, étant le membre le plus âgé du Conseil, appela l’Assemblée Générale à se réunir sous sa présidence le 26 décembre 2000 au siège de l’université Libanaise à Beyrouth, et ce pour l’élection des membres du bureau du Conseil Economique et Social.
Mais les élections furent ajournées au 12 février 2001 à cause de la forte concurrence entre les différents candidats.

Les élections eurent lieu finalement selon les provisions de la loi, stipulant le vote au scrutin secret et à la majorité absolue pour le premier tour, et à la majorité relative au second et au troisième, les élus furent :

       •  Abdel Karim El Khalil, représentant l’ordre des journalistes libanais.
       •  Roger Nasnas, représentant les hommes de lettres, de compétences et de spécialisations.
       •  Samir Doumet, représentant l’ordre des ingénieurs à Beyrouth.
       •  Samir Abi Lamaa, représentant l’ordre des avocats de Beyrouth.
       •  Naouf Salam, représentant les hommes de lettres, de compétences et de spécialisations.
       •  Hassan Mneimné, représentant les professeurs universitaires.
       •  Saad Eddine Hamidi Sakr, représentant la CGTL.
       •  Linda Matar, représentant les confédérations féministes.
       •  Georges Abou Haidar, représentant la CGTL.
Aussitôt l’élection des membres du bureau du Conseil Economique et Social achevée, les membres se réunirent pour élire le président et le vice président du Conseil.
Après trois scrutins, Roger Nasnas fut élu président et Saad Eddine Hamidi Sakr, vice président.

**Réalité et pratique :**

Le Conseil ne tarda guère à se mettre sérieusement au travail. Dans les trois jours qui suivirent les élections, le président Nasnas convoqua les membres du bureau pour une première réunion.
L’ordre du jour : mettre en place un dispositif de travail, en d’autres termes un programme organisant les activités du Conseil et les canaux nécessaires pour l’exécution du programme sus mentionné.

Ce programme consistait avant tout à assurer les fondements mêmes du Conseil, à savoir :

        •  Choisir fonctionnaires et employés.
        •  Fixer salaires et rémunérations suivant les compétences requises.
        •  Définir un règlement intérieur au Conseil et l’officialiser.
        •  Définir et soumettre le budget du Conseil Economique et Social au président du Conseil des ministres.
        •  Etablir un projet de loi pour le Conseil similaire ou presque à celui qui régit les Conseils européens.
D’autres décisions furent prises par le président du Conseil lui-même comme fixer la date des visites protocolaires, établir les contacts nécessaires en vue de garder les bonnes relations entre le Conseil libanais et celui de la France ainsi que d’autres états européens et arabes.

**Le Logo du Conseil Libanais : Graphisme et symbolisme :**

Le logo du Conseil se compose d’une silhouette et d’un épi de blé.
La silhouette est représentative du citoyen libanais idéal aux bras grands ouverts : un appel à la vie, symbolique de la vivacité, de la jeunesse et du « pas en avant ».
L’épi de blé quant à lui se rattache à l’aspect économique du logo : symbole cosmique de la richesse et du bien être : productivité, prospérité et progrès continu.
Deux éléments qui définissent précisément la relation structurelle entre la vie économique et la vie sociale qui devraient être celle des citoyens libanais.

Ainsi en mai 2000, le Conseil Economique et Social libanais se constituait d’une assemblée générale et d’un bureau ; rester encore à finaliser certaines modalités non définies, à savoir :

        •  former les comités ou plutôt les commissions chargées d’étudier et de faciliter la concrétisation des dossiers soumis par le chef du gouvernement.
        •  Trouver un local adéquat et conforme aux besoins du Conseil Economique et Social.
        •  Choisir et embaucher un nombre restreint de personnel, qualifié aux compétences sélectionnées. A signaler qu’une telle démarche nécessita du temps et toute une procédure auprès du gouvernement pour qu’il accepte ce projet de cadres à catégories définies tout en précisant les conditions du choix à faire et le budget octroyé.
        •  Par conséquent, le gouvernement fixe lui-même le montant qui correspond aux besoins administratifs et financiers du Conseil Economique et Social (crédits  prévus dans un chapitre propre au Conseil  dans le budget du Conseil des ministres et ce suivant l’article 20 de la loi sur la fondation du Conseil).
        •  Rôle primordial et essentiel du Conseil tel que envisagé et appliqué par les Conseils économiques et sociaux de par le monde:

\* Dans un premier temps, le Conseil dresse des rapports directeurs et émet des opinions consultatives sur les questions économiques et/ou sociales, et/ou syndicales ; et ce à la demande du Conseil des ministres ou tout simplement suite à une initiative personnelle.

\* Par ailleurs, c’est au Conseil de lancer et d’activer le dialogue sur les mêmes questions soulevées entre les différentes catégories économiques, sociales et syndicales représentées au Conseil.

Reste à signaler une dernière remarque  concernant les fonctions du Conseil:
Bien qu’il soit non requis au Conseil d’aller au-delà de sa mission initiale, la majorité des pays a adopté plus d’une formule en vue d’approfondir et d’augmenter l’efficacité du Conseil et d’élargir son champ d’action. A savoir :

        1.  Stipuler l’obligation de publier les opinions et les rapports préparés dans le journal officiel afin de les garder dans les archives nationales comme documents de base qui serviraient de référence à tout moment.
        2.  Stipuler l’obligation du Conseil des ministres à justifier les raisons pour lesquelles il ne prendrait pas en compte l’avis du conseil concernant un sujet sur lequel il a été interrogé.
        3.  Assurer une certaine facilité financière au Conseil pour lui permettre d’assurer les sommes requises à l’élaboration des analyses, des études sur le terrain et de rapports concluants fournis par des experts.
            Et ceci, en vue d’obtenir encore plus de précision, plus d’objectivité et nettement plus de professionnalisme dans les résultats.

**Les objectifs fondamentaux de l’activité présumée du Conseil Economique et Social :**

Les principes fondamentaux qui constituent l’essence même du Conseil Economique et Social libanais ne diffèrent en aucun cas des autres Conseils institués ailleurs.
L’objectif de fond de l’institution de ces Conseils se subdivise en deux axes complémentaires, à savoir :

        •  Le premier axe serait de mettre à la disposition de l’Etat un cadre où les représentants des différents secteurs économiques, sociaux et syndicaux participeraient ensemble à l’élaboration de la politique socio-économique du pays.
        •  Le deuxième porterait sur la mise en place d’un cadre réglementaire et représentatif adéquat afin de transformer la relation souvent conflictuelle entre ces mêmes catégories économiques, sociales et syndicales en un dialogue prônant la coopération et la collaboration afin de préserver l’intérêt public.

La complémentarité de ces axes exposés réside dans la participation de tous les acteurs à la création d’une politique englobant les intérêts de tous les secteurs et  ayant un seul et même objectif : le bien être public.

C’est une mission qui ne risque pas d’être commode à exécuter au Liban à cause de la structure sociale et économique justement assez complexe et attachée aux normes confessionnelles sans oublier les séquelles de la guerre et des pressions régionales.
a Premier objectif : assurer le bon fonctionnement interne :

Si l’objectif primordial des Conseils économiques et sociaux de par le monde, est de publier des rapports, des études, sur demande ou de leur propre chef, son autre mission serait d’engager et d’approfondir échange et dialogue entre les différents acteurs économiques et sociaux sinon aucun progrès ou succès socio-économique ne pourrait être envisagé.

A signaler que le Conseil économique et social libanais avait dès le départ, établi des relations internes avec les fractions concernées à la grande influence politico-économique. Ce qui explique son vouloir de se transformer en une tribune de dialogue et d’interaction, étant la seule institution dotée de tous les critères nécessaires à l’exécution de ce rôle.

En pratique, ceci a donné lieu à des réunions intensifiées entre le président du Conseil et les membres du bureau avec les différents organismes intéressés.

Les premières activités du Conseil se sont traduites sous formes de diverses et fréquentes rencontres avec les protagonistes socio-économiques libanais, à savoir :

        •  La Chambre de Commerce et de l’Industrie à Beyrouth et au Mont Liban : les membres de la Chambre, les représentants du rassemblement des hommes d’affaires libanais, le forum libanais et l’union nationale des économistes libanais.
        •  La Chambre de Commerce et de l’Agriculture à Tripoli.
        •  La Chambre de Commerce libano-américaine.
        •  La Chambre de Commerce, de l’industrie et de l’Agriculture de Saïda et du sud.
        •  L’Assemblée libanaise pour la gestion des affaires.

Ces rencontres se sont avérées fructueuses et ont servi à créer une coordination solide entre les différentes chambres, ce qui a donné lieu à de meilleures politiques et gérances économiques dans les divers secteurs.
Des séminaires et des conférences autour de ces mêmes thèmes furent  également organisés de manière à intéresser et faire participer universités, associations et centres culturels, tel que :

        •  Le centre culturel arabe de Beyrouth.
        •  Le club Rotary de Keserouane.
        •  Une conférence de développement pour le renforcementet la reconstruction des régions libérées du sud.
        •  Un séminaire sur le développement touristique du Liban  organisé par la chambre des députés.
        •  Un séminaire sur « les aspects de la coopération et du partenariat entre l’état et le secteur privé » organisé par OMSAR, le bureau du ministre d’état pour la réforme administrative.
        •  Un festival oratoire de la confédération générale des travailleurs libanais.
        •  Un atelier de travail et de réflexion du centre libanais pour la formation syndicale.
        •  Un séminaire du rassemblement des hommes d’affaires sur le développement des capacités de concurrence du Liban dans le climat actuel de la mondialisation.
        •  Un séminaire organisé à Tripoli concernant « la loi propre  aux handicapés entre la théorie et l’application ».
        •  Un séminaire sur le rôle du Conseil économique et social dans la mise en place de politiques favorisant la paix civile.
        •  Table ronde en présence d’un grand nombre d’officiers de l’armée libanaise portant sur les perspectives du rôle du Conseil économique et social.
        •  Table ronde sur les échappatoires possibles de la crise économique et sociale qui sévit animée par la présidente de l’Union des femmes.
        •  L’organisation de la neuvième conférence scientifique internationale de l’Union internationale des experts comptables francophones.
        •  La conférence sur le « retour du Liban à un avenir économique prometteur ».

Ces différentes activités du Conseil économique et social ont surtout contribué à le faire connaître et à mettre en valeur son rôle de médiateur et de catalyseur. Ceci a bien confirmé la nécessité d’instituer le Conseil et de le promouvoir.

Par ailleurs avec l’obtention de son siège définitif en août 2002, le Conseil économique et social élargit son champ de travail en organisant encore plus de rencontres avec les différents responsables des secteurs économiques et sociaux :
        •  Le comité du « développement humain et des droits de l’homme » a entrepris des échanges fructueux avec le responsable des prisons centrales sur la situation interne des prisons et sur les possibilités envisageables  pour l’améliorer.
        •  Le comité des affaires économiques générales a coordonné différentes rencontres avec les présidents et les membres des assemblées industrielles en vue de remédier aux problèmes et crises soulevés par les petites et moyennes entreprises.
        •  Le comité du tourisme, de l’environnement et du transport a organisé une table ronde avec les responsables de la faculté de tourisme à l’Université Libanaise afin de promouvoir le secteur touristique.
        •  Une autre table ronde fut instaurée par les membres du Conseil sur la situation de la Sécurité Sociale et la Caisse Nationale.
        •  Des projets de loi établis par l’ESCWA et d’autres par le Comité du développement humain et des droits de l’homme furent étudiés et approfondis au sein même du Conseil.

**Autre Objectif : Consolider les relations externes :**

Le Conseil Economique et Social Libanais est considéré comme le dernier né des Conseils européens et arabes avec qui, il est en contact permanent. Ces relations servent à profiter de l’expérience de ces Conseils et permet d’adopter leurs moyens et projets qui pourraient être adaptés et concrétisés au Liban.
Le Conseil Economique et Social visita plusieurs de ces Conseils voisins et étrangers en vue d’instaurer et de coordonner les liens de coopérations visant à rendre le rôle du Conseil Libanais prometteur et primordial dans la vie socio-économique de ce pays qui se reconstruit.
En réalité sept visites furent organisées à savoir :

    •  la première visite fut pour la France où un accord de coopération entre les deux Conseils fut signé.
    •  La seconde fut effectuée au Conseil Economique et Social européen qui servit à obtenir des études présentes et futures sur la gérance économique et sociale national  et à assurer des aides techniques et concrètes servant les mêmes intérêts.
    •  La troisième se fit sous la forme de la participation du Conseil Libanais aux travaux du sixième sommet de l’union des Conseils économiques et sociaux euro méditerranéens en Italie. A l’issue de cette réunion de juin 2000, le Liban fut nommé membre du comité chargé de discuter du « rôle du commerce arabe et de ses impacts sur le développement social ».
    •  Celle qui suivit tout de suite après, en juillet 2000 permit au Conseil libanais d’établir la première relation avec un Conseil arabe, celui de la Tunisie.
        •  L’Algérie  constitua la seconde étape en janvier 2002 et déboucha sur la signature d’un accord de coopération entre les deux Conseils dans le cadre arabe et international.
    •  En juillet 2002, une délégation du Conseil Economiqueet Social libanais a assisté à un nombre de réunions et de séminaires périodiques organisés par TRESMED à Paris, Madrid et Athènes pendant lesquels les participants ont pris connaissance des différentes expériences et des divers travaux des Conseils euro méditerranéens.
        •  La dernière activité du genre effectuée par le Conseil fut la participation au séminaire de l’Institut Euro méditerranéen pour le Développement.

A noter qu’à la même époque le président du conseil des ministres syrien a demandé au Conseil Economique et Social Libanais une copie de la loi qui a servi à fonder le Conseil en vue de créer le leur à l’image du Conseil Libanais.

**Dernier Objectif : Etudes et Rapports d’Opinion:**

Etablir et approfondir les relations internes et externes n’a pas empêché le Conseil Libanais de concentrer ses efforts sur son rôle primordial : celui de l’analyse et de l’étude en vue d’assurer des projets à concrétiser et des études consultatives.

Vers la fin de l’année 2001, le Conseil des ministres a demandé au Conseil Economique et Social d’établir un communiqué d’opinion concernant « le projet d’amendement de certains articles de la loi sur la sécurité sociale ».

Pour le faire, le Conseil se devait d’aplanir plusieurs difficultés :
    •  le premier obstacle était celui de l’appréhension qui accompagne tout travail accompli pour la première fois, d’autant plus qu’il était de grande urgence et le Conseil ne possédait pas encore tout le matériel nécessaire.
    •  Le second obstacle et qui était aussi de taille, résidait dans le fait que la sécurité sociale était déjà à la base, un sujet de conflit et de controverses au Liban.

Le Conseil a fini par rassembler dans la mesure du possible les documents de base qui ont servi à alimenter les ateliers de travail organisés dans ce but.
Le communiqué d’opinion réalisé par le Conseil fut présenté en avril 2002 en vue d’être publié dans le journal officiel.
Pour accomplir et achever ce travail, le Conseil a fait preuve d’une indépendance totale qui souligne sa capacité à être une institution à part, recourant à la dimension économique et sociale en vue de progresser dans le domaine de l’union nationale.

Le Conseil avait élaboré de même, un rapport analytique sur la nature de la crise économique et sociale qui sévit au Liban depuis plus d’une décennie. Le rapport s’étalait sur 145 pages exactement et présentaient les solutions suivantes :

    •  Diagnostiquer la crise sur le double plan économique et social.
    •  Analyser le programme de l’ajustement ainsi que le plan quinquennal pour le développement.
        •  Dénoncer les obstacles qui entravent l’application du programme d’ajustement et du plan de développement.
    •  Définir le cadre et les possibilités du Conseil concernant l’apport d’aide et de soutien à la vie socioéconomique libanaise.
        • Elaborer un programme fiable pour les ateliers de travail nécessaires et possibles dans les différents secteurs et à tous les niveaux.
        • Maintenir une transparence en exposant au grand jour les mesures prises, les obstacles rencontrés et surtout les résultats obtenus.

Ce rapport fut publié et distribué à grande échelle : aux membres des autorités législatives et exécutives, aux différents protagonistes de la vie économique, sociale et médiatique, aux ambassades et aux commissions diplomatiques accréditées au Liban sans omettre les différentes organisations des Nations Unies présentes au pays.

L’élaboration et la publication de ce rapport visaient à réaliser plusieurs cibles, à savoir :

        I-  Créer des liens d’interaction et de coordination entre les différents acteurs de la vie socio - économique  libanaise.
        II- Mettre à la disposition des protagonistes concernés des ateliers de travail sectoriels, principaux et secondaires et des repères étrangers et nationaux qui aideraient à l’organisation des projets socio- économiques.
        III- S’assurer de la concrétisation et de l’application de ces projets pour une meilleure gérance de la vie économique libanaise.

En conclusion et pratiquement, le Conseil a surtout réussi à assumer l’aspect théorique de ses fonctions sans encore avoir une réelle présence sur le terrain socio-économique libanais.

Il est quand même parvenu à soumettre à l’Assemblée Générale une étude décisive sur « la rationalisation et les alternatives dans les politiques de soutien agricole » et sur « la comparaison entre le coût de la production au Liban, en Syrie et en Jordanie » qui ont été largement discuté au sein de l’Assemblée.

Sans oublier les divers sujets d’études qui serviront certainement à remédier à la crise économique et sociale une fois appliqués, et qui prônent en premier l’aide et le soutien aux petites et aux moyennes entreprises libanaises. Le Conseil a même consacré une étude approfondie concernant l’enseignement supérieur au Liban, couvrant tous les aspects, les moyens et les possibilités qui permettraient à ce secteur de se re-développer pour que le pays redevienne le catalyseur en matière d’enseignement et de culture sur le plan régional du Moyen Orient.

En définitive, le Conseil Economique et Social assume de par le monde un rôle vital et essentiel dans la vie socio-économique

des pays, c’est lui le gérant et le garant de la politique économique interne et externe.

Au Liban, le Conseil n’a pas encore réussi à s’imposer  comme clé fondamentale servant à déclencher le push économique et sociale mais ceci ne devrait certainement pas tarder à faire son apparition une fois que le conflit politique libanais se résoudra ; puisqu’en fin de compte tout est relié aux décisions politiques et le Conseil Economique et Social libanais ne peut se défaire d’une telle interférence.

Une dernière remarque à faire concernant notre Conseil économique et social national, il n’omet pas de participer à toutes les réunions organisées par l’AICESIS, l’Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dont la création s’est faite en 1999 et qui a été le résultat de dix années d’échanges informels très intenses entre les CES.
Cette même association a été admise au sein de l’ONU (ECOSOC) avec le statut d’ « observateur permanent à compétence générale », ce qui lui assure une tribune exceptionnelle pour témoigner, réfléchir et proposer. L’AICESIS a également acquis une influence reconnue auprès de plusieurs autres organisations internationales.
Son ambition est de promouvoir une réflexion équilibrée qui contribuerait à la paix, au développement économique, au progrès social et à la défense des libertés ; et qui permettrait une ouverture de toutes les structures intergouvernementales en direction des organisations représentatives de la société civile de chaque état.
Dans l’espoir que le Conseil Economique et Social libanais suive cette même trajectoire et serve à instaurer au Liban un tel climat économique et social, positif et régénérateur, c’est un baume au cœur de savoir qu’il fait déjà partie d’un tel organisme (l’AICESIS) et qu’il s’imprègne de l’idéologie du développement et de la recherche permanente d’une meilleure qualité de vie.

**المجلس الاقتصادي والاجتماعي**

تم إنشاء المجلس الاقتصادي والاجتماعي في لبنان أواخر سنة 1990. اتخذ هذا المجلس تدريجًا طابعًا خاصًا بالبلدان الأوروبية التي أرادت التأكيد على ديموقراطيتها التمثيلية من خلال أنظمة ديموقراطية المشاركة وأساليبها.
تشدِّد الباحثة في دراستها على المبادئ الأساسية الخاصة لإنشاء المجلس الاقتصادي والاجتماعي. وتتميَّز هذه الأسس بأهداف هذا المجلس وتاريخه وكيفية إنشائه.
ولم يتأخر المجلس عن العمل جديًا وبثبات من خلال وضع آليات وبرنامج جدي ومحدد.
ومن مبادئ المجلس الأساسية:
-   تأمين الأسس الداخلية الثابتة.
-   توطيد العلاقات مع الخارج
-   التشديد على الدراسات وتقارب وجهات النظر
تأمل الباحثة أن يتمكَّن المجلس الاقتصادي والاجتماعي اللبناني من التأثر بأيديولوجية التنمية والارتقاء نحو مستوى حياة أفضل.

- See more at: https://www.lebarmy.gov.lb/fr/content/conseil-economique-et-social#sthash.tBbtl2oN.dpuf